



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES**

**AVIS PUBLIC – PROMULGATION -
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 280
AUTORISANT LA CONCLUSION
D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA
COUR MUNICIPALE COMMUNE DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2026, le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté le Règlement numéro 280 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente à la cour municipale commune désignée sous le nom de Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce 14 juillet 2026.

MAÏTE THIBAULT
Directrice de la comptabilité et des finances
et greffière-trésorière adjointe